

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999
RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

GEMENG HABSCHT

25 SEP. 2023

ENTRÉE

Réf. COMMUNE : PUN 23/003

ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée concernant la demande de permis unique introduite par la **S.P.R.L. MONSERA** et la **S.P.R.L. LOGEMENT PHILIPPE COLLE**, représentées par **Monsieur Philippe COLLE**, dont les bureaux se trouvent Rosenberg, 543, à **6700 ARLON**, pour la **construction et l'exploitation d'un complexe immobilier comportant 3 x 2 immeubles à appartements (38 appartements) et 8 maisons, ainsi qu'un parking souterrain de 69 places.**

Le projet de classe 2 :

. est situé à **ARLON, rue de Steinfort, dit « le CLOS FRONTALIER »**, sur les parcelles cadastrées **ARLON / 3^{ème} DIVISION / AUTELBAS / Section G numéros 1381 A, 1390 A et 1391 A**,
. comporte une modification/création de voirie et implique l'application du Décret voirie du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme
21 septembre 2023	28 septembre 2023	Hôtel de Ville Service Urbanisme – Etage A3 30 octobre 2023 à 16h00	Mme C. FRANCESCANGELI

Le dossier peut être consulté et des explications sur le projet peuvent être données à l'Hôtel de Ville - Service Urbanisme -Etage A3 (tél : 063/245 607), Rue Paul Reuter, 8, à **ARLON**, sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi, et sur rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (uniquement sur rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter, 8, 6700 ARLON ou par courriel à administration@arlon.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de Madame Stéphanie RIGNANESE à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge (C.C.I.L.B.) au 061/29.30.49 ou par mail : stephanie.rignanese@ccilb.be.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Le Directeur général,

C. LECLERCQ

Arlon, le 14 septembre 2023.



Le Bourgmestre,

V. MAGNUS

N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir de limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci !